

DÉCISION SUR LA NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU PANEL DES SAGES

La Conférence,

1. **RAPPELLE** les dispositions de l'article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et qui traite du Panel des Sages, ainsi que la Décision Assembly/AU/Dec.543(XXIII) adoptée à sa vingt-troisième session ordinaire tenue à Malabo en juin 2014 ;
2. **PREND NOTE** de la fin du mandat des membres actuels du Panel des Sages (M. Lakhdar Brahimi d'Algérie, le Dr Speciosa Wandira de l'Ouganda, Mme Luisa Diogo du Mozambique, Mme Albina Assis de l'Angola et M. Edem Kodjo du Togo) et leur **REND HOMMAGE** pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés de leur mandat ;
3. **RÉAFFIRME** le rôle essentiel du Panel des Sages dans tous les efforts fournis par l'UA dans la prévention des conflits, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS ;
4. **APPROUVE**, conformément à l'article 11(2) du Protocole relatif au CPS, les recommandations formulées par le Président de la Commission concernant la nomination des nouveaux membres du Panel des Sages. En conséquence, **DÉCIDE** de nommer les personnalités suivantes comme membres du Panel des Sages pour une période de trois ans :
 - i) Région de l'Afrique de l'Est : Dr Speciosa Wandira Kazibwe de l'Ouganda, actuellement membre du Panel des Sages de l'Union africaine depuis juin 2014 et ancienne vice-présidente de la République de l'Ouganda ;
 - ii) Région de l'Afrique du Nord : M. Amr Moussa de l'Égypte, ancien Secrétaire général de la Ligue des États arabes et ministre des Affaires étrangères 2001-2011 ;
 - iii) Région de l'Afrique de l'Ouest : Mme Ellen Johnson Sirleaf du Libéria, vingt-quatrième présidente et en exercice du Libéria. Son mandat actuel expirera en janvier 2018. Le Dr Sirleaf est lauréate du Prix Nobel de la paix 2011 avec Leymah Gbowee du Libéria et Tawakkol Karman du Yémen ;
 - iv) Région de l'Afrique centrale : Mme Honorine Nzet Bitéghé du Gabon, ancienne ministre des Affaires sociales du Gabon. Elle est depuis longtemps militante des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes ;

- v) Région de l'Afrique australe : M. Hifikepunye Pohamba de la Namibie, ancien président de la République de Namibie, 2005-2015.
5. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que les membres sortants du Panel des Sages deviennent membres du Groupe des amis du Panel, conformément à sa décision Assembly/AU/Dec.310(XV) et au rapport connexe du Président de la Commission ;
 6. **DEMANDE** au Président de la Commission de veiller à ce que le soutien nécessaire soit apporté au Panel des Sages pour lui permettre de remplir pleinement son mandat, en particulier grâce à l'engagement de prévention proactive.
 7. **DÉCIDE ÉGALEMENT** de renforcer le rôle préventif du Panel des Sages en exhortant les États membres à accélérer la mise en place d'infrastructures nationales pour la paix, y compris à travers les efforts des mécanismes nationaux ;
 8. **DÉCIDE** sur l'opérationnalisation du « Réseau panafricain des femmes médiatrices » en tant qu'organe subsidiaire du Panel des Sages ;
 9. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les ressources humaines du Secrétariat du Panel des Sages.